

**Groupe de travail Emploi Formation**  
**Relevés de conclusions de la réunion du 11 janvier 2022**

---

**Etaient présents à cette réunion :**

Salariés

Pierre-Marie Bommier – CGT spectacle Auvergne

Pierre Desmaret – SNLA-FO

Danaé Hogrel – SUD Culture

Christophe Jaillet – SFA CGT

Employeurs

Anne-Laurence Chambon – Grand Bureau

Anne Carrier – FEVIS / PROFEDIM

Henri Dalem – Groupe des 20 / Le Maillon

Clément Peretjatko – Collectif marionnettes AURA / Thémaa

Julie Mestre – Les Forces Musicales / AFO

Sébastien Roux – Fédération des arts de la rue

Etat et collectivités

Cédric Pellissier – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Ubavka Zaric – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Organismes invités

Fanny Dechenaud – AFDAS

Sabine Danquigny – Pôle Emploi scènes et images

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS

Léo Anselme – Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant

**Excusés :**

Marie-Anne Rosset – SYNDEAC

Céline Fratzak – DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Bertrand Furic – Jazz(s)RA / SMA

---

Synthèse des sujets abordés : p.2

Détail des échanges : p.3

## SYNTHESE DES SUJETS ABORDES

### • Point d'actualité

Prise de parole libre concernant l'actualité du secteur en matière d'emploi et de formation. Les points suivants ont été abordés :

- Dispositif d'activité partielle insuffisant au regard du nombre d'annulations antérieures au 27 décembre ou provoquées par les cas covid dans les équipes. Un nouveau soutien à l'emploi ainsi qu'un nouvel allongement des droits à indemnisation chômage sont demandés.
- La CGT appelle à une mobilisation concernant le spectacle le 19 janvier prochain. Un appel intersyndical à la grève a été lancé pour le 27 janvier.
- Plusieurs membres du groupe font état de leur inquiétude suite aux recommandations faites aux chefs d'établissement de ne pas maintenir les sorties scolaires
- Inquiétude également importante concernant la mise en application du pass vaccinal, tant vis-à-vis des publics accueillis que des salariés
- Point de vigilance concernant les difficultés à recruter, tout particulièrement sur des profils administratifs. Les membres du groupe y voient là un effet de la précarité de ces métiers et du désenchantement provoqué par la crise sanitaire.

### • Articulation COEF / COREPS

Il est proposé que les débats du COREPS, qui font état de nombreuses remontées de terrain, permettent de nourrir les travaux du COEF et, spécifiquement, le plan d'action qui sera mis en œuvre.

### • Travailler à une veille de l'emploi permanent et intermittent en Région

Afin d'assurer une veille régulière de l'emploi dans le secteur du spectacle vivant, le groupe propose d'établir un document périodique faisant état de données chiffrées relatives à l'emploi ainsi que de témoignages d'acteurs culturels.

- Les données chiffrées comporteront des indicateurs comme la masse salariale, le nombre d'heures travaillées, le tout réparti par métiers, départements et sexe. Ces données devront concerner à la fois les permanents et les intermittents (la liste des indicateurs retenus sera validée lors de la prochaine réunion).
- Il est décidé de composer un court questionnaire relatif aux problématiques d'emploi afin de le diffuser dans les organisations membres du groupe. Les témoignages recueillis viendront compléter le document.

Ce document sera publié en mai ou juin 2022. Sa temporalité devra ensuite être discutée (un fois à deux fois par an).

### • Définition de l'ordre du jour de la prochaine réunion / élaboration d'un calendrier de travail

La prochaine réunion aura lieu en visio-conférence. Deux points seront abordés :

- Finalisation du contenu du document de veille de l'emploi : indicateurs et questionnaire
- Echange autour des difficultés de recrutements. L'objectif de la réunion sera d'identifier les raisons de cette crise des vocations et d'établir des préconisations en termes de formation, de conditions de travail, de modalité de d'embauche, susceptibles de résoudre ces difficultés.

Il est demandé à l'AFDAS d'envoyer en amont de la réunion des éléments susceptibles de nourrir le débat (nombre de bilans de compétence, etc.).

## DETAIL DES ECHANGES

### Point d'actualité

**Pierre-Marie Bommier (CGT spectacle Auvergne)** revient sur l'autorisation récente d'activité partielle pour le secteur mais en pointe les limites (ouverture pour les activités postérieures au 27 décembre 2021, impossibilité de recours pour les annulations liées à des cas de Covid). Il ajoute par ailleurs que les modalités de recours à l'activité partielle ne sont toujours pas connues précisément et ne sont elles-mêmes pas satisfaisantes, notamment parce qu'elles contribuent à abaisser le salaire journalier de référence pour les intermittents et leur nombre d'heures. Dans de nombreux secteurs (bals, festivals, musiques actuelles, etc.), l'activité partielle ne s'applique pas du tout car trop d'incertitude et pas de programmation. Il ajoute que les aides à l'emploi du FONPEPS (aide GUSO, APAJ, GIP Café Culture) ne sont plus actives pour la majorité d'entre elles au 1er janvier 2022. Il demande des aides à la répétition et le développement du dispositif GIP Café Culture, malheureusement refusé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il ajoute qu'un appel à mobilisation du secteur du spectacle a été lancé pour le 19 janvier prochain.

**Christophe Jaillet (SFA CGT)** indique que la CGT a pu s'entretenir avec Fanny Jaffray, conseillère sociale de la ministre de la Culture, lors de son passage à Villeurbanne le 7 janvier 2022. Il partage le constat fait par PM Bommier de l'insuffisance des annonces qui ont été faites et du fait que l'activité partielle ne répond pas à l'ensemble des difficultés rencontrées. C'est notamment le cas pour les techniciens, qui ne signent souvent leur contrat qu'à la dernière minute et ne peuvent donc pas bénéficier du dispositif.

**Pierre Desmaret (SNLA-FO)** relit la déclaration faite le 7/01/22 par son syndicat au niveau national. Cette déclaration demande l'arrêt du pass vaccinal, la compensation des pertes de salaires occasionnées par la crise, la prorogation de l'année blanche et l'abrogation du décret du 8/12/21 relatif à l'attribution des subventions. Il indique qu'une manifestation intersyndicale aura lieu le 27 janvier prochain. Il revient enfin sur les documents qui ont été envoyés pour préparer la réunion (en annexe de ce document) et regrette que les thèmes traités en COEF soient trop orientés en direction des employeurs et des problématiques de management.

**Clément Peretjatko (Thema)** insiste sur le grand nombre d'annulations qui remontent du terrain, notamment avec les scolaires. L'incertitude est importante pour les compagnies. Il insiste également sur une autre remontée relative aux difficultés actuelles de recrutement en milieu rural.

**Anne Carrier (FEVIS/PROFEDIM)** revient sur plusieurs points d'actualité :

- Elle insiste sur le fait qu'il y a beaucoup d'annulations avant le 27 décembre (date d'ouverture au chômage partiel), notamment en raison de la multiplication des cas de Covid et se demande pourquoi ces contextes sont exclus de l'activité partielle.
- Elle indique également qu'à défaut de contrat de travail, une offre formalisée d'embauche peut suffire pour recourir au chômage partiel.
- Elle dit par ailleurs son inquiétude concernant les dates « jeune public », largement annulées puisque les activités périscolaires ont été déconseillées par le gouvernement.
- Elle s'inquiète également de la mise en œuvre du pass vaccinal qui va nécessiter, dans certaines équipes, d'arrêter des collaborations de longue date.

- Elle indique que la Région a pour souci de ne pas soutenir des structures ayant réalisé un bénéfice trop important. Elle demande ce que signifie un « bénéfice raisonnable » et alerte quant à l'absence d'indication précise.
- Elle insiste enfin sur les difficultés d'embauche du secteur, notamment sur les postes d'administrateur. Les minimas salariaux lui paraissent faibles eu égard à la charge mentale de ces postes. La crise des vocations doit également être corroborée à la crise sanitaire, qui a réduit ces métiers au seul travail technique, qui ont perdu toute rétribution symbolique.

**Julie Mestre (LFM / AFO)** revient sur la difficulté générée par les préconisations faites aux chefs d'établissement d'annuler les sorties scolaires : cette situation génère pour les équipes une grande incertitude jusqu'à la veille de la sortie. Elle dit également constater une crise actuelle des vocations et des difficultés de recrutement.

**Ubavka Zaric (DRAC)** indique que les préconisations aux chefs d'établissement ne sont pas issues du ministère de la Culture.

**Sabine Danquigny (Pôle Emploi Scènes et Images)** indique fortement ressentir de son côté la crise des vocations, dans la mesure où Pôle Emploi a été amené à accompagner des reconversions. Concernant les chiffres qu'elle a pu fournir pour préparer la réunion, elle précise qu'elle pourra obtenir des données régionalisées.

### Retour sur l'articulation entre COEF et COREPS

A partir du [document de présentation du COEF](#) le groupe tâche d'identifier des pistes de travail complémentaires entre les deux instances.

**Cédric Pellissier (Région AURA)** indique que le COEF est très opérationnel tandis que le COREPS a vocation à faire remonter des situations de terrain et à alerter. Le contrat (axes et objectifs) du COEF peut d'ailleurs paraître un peu décalée par rapport à la situation actuelle du secteur car construit avant la crise sanitaire. Mais le plan d'action a été construit à partir de l'été 2020 et permet de mieux prendre en compte les enjeux actuels.

**Sabine Danquigny (Pôle Emploi scènes et images)** considère que le COREPS pourra justement nourrir les travaux du COEF et aider à initier de nouvelles actions proches du terrain.

**Léo Anselme (Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle vivant)** ajoute que le COREPS sera en effet nécessairement plus proche de l'activité du secteur et pourra, de fait, faire remonter des problématiques au COEF.

**Pierre Desmaret (SNLA FO)** indique la difficulté qu'ont les organisations syndicales à s'emparer des travaux du COEF, selon lui trop orientés RH. Le COEF demande beaucoup d'énergie mais a peu d'applications concrètes.

**Léo Anselme (AURA-SV)** répond que le COEF serait probablement plus opérationnel s'il y avait de l'argent.

**Christophe Jaillet (SFA CGT)** souhaite faire un commentaire plus général sur les difficultés actuelles à recruter. Ces métiers pourraient être rendus plus attractifs par leur permanence et leur pérennisation. Il y a trop de recours à l'intermittence pour les métiers de l'administration et de la production. Il faut repenser et renouveler les dispositifs de mutualisation et de groupement d'employeurs.

**Anne-Laurence Chambon (Grand Bureau)** va dans ce sens et considère qu'il faut repenser la mutualisation des emplois. Elle travaille actuellement à la construction d'un pôle administratif en Région et déplore le manque d'accompagnement sur ce projet.

**Cédric Pellissier (Région AURA)** indique que justement, cette question de la mutualisation est au menu des discussions du COEF. C'est un exemple de l'articulation possible entre COEF et COREPS.

Il est donc acquis que le COREPS aura pour mission de nourrir le COEF de ses réflexions et de ses remontées de terrain afin de lui permettre d'ajuster son plan d'action. La présence, dans le groupe de travail, de personnes également investies dans le COEF, permettra une articulation fluide.

### Travailler à une veille de l'emploi permanent et intermittent en Région

Ce temps d'échange vis à identifier des indicateurs pertinents (données chiffrées et remontées de terrain) afin que le groupe puisse effectuer un suivi de l'évolution de l'emploi permanent et intermittent en Région AURA. La discussion se fonde notamment sur les documents qui ont été envoyés en amont de la réunion (en annexe du présent document).

**Sabine Danquigny (Pôle Emploi scènes et images)** propose une lecture des tableaux chiffrés qu'elle a envoyé concernant la Région AURA. Elle indique que certains départements ont été plus touchés en termes de nombre d'heures d'emploi (le Cantal par exemple voit une baisse de 70% contre 45% dans le Rhône). Il y a également eu plus de sorties en septembre 2021 qu'en 2020, mais les causes ne sont pas univoques : radiation, formation, maladie. Elle pourra donner fin février des chiffres consécutifs à la fin de l'année blanche, qui permettront de voir quelle proportion d'intermittents a été en mesure de renouveler son accès aux droits.

Des précisions sont également apportées concernant la lecture des documents :

DEFM = demande d'emploi en fin de mois

ROME L = code métiers du spectacle

Catégorie A = personnes sans emploi

Catégorie B = personnes ayant une activité réduite de 70 heures maximum

Catégorie C = personnes ayant une activité réduite supérieure à 78 heures

Elle indique que les effectifs de la catégorie A ont beaucoup augmenté.

**Anne Carrier (FEVIS/PROFEDIM)** indique que la FEVIS organise une étude tous les deux sur les ensembles instrumentaux et vocaux. Des données régionales pourront en être extraites.

**Pierre Desmaret (SNLA-FO)** propose une lecture synthétique de ces chiffres : on observe une baisse moyenne de 42% à 47% du nombre d'heures travaillées. Cela correspond sans doute à l'annulation des contrats de travail pendant la crise. Il estime que l'audio-visuel a probablement été moins touché.

**Sabine Danquigny (PE scènes et images)** considère que la baisse se situe entre 43 et 45%. Elle insiste sur le fait que, chez les techniciens, la distinction entre activités audio-visuelles et spectacle vivant est difficile à repérer.

**Pierre Desmaret (SNLA FO)** dit tout l'intérêt qu'il y a à lire ces chiffres. Il propose d'en faire une analyse corrélée aux aides à l'emploi qui ont pu être octroyées par l'Etat.

**Anne Carrier (FEVIS/ PROFEDIM)** indique que ces chiffres correspondent à l'étude qui a été menée par la FEVIS pour les ensembles instrumentaux et vocaux.

**Sabine Danquigny (PE scènes et images)** insiste à nouveau sur la disparité entre départements puisque qu'on observe dans le Cantal une baisse de 68%.

**Pierre Desmaret (SNLA FO)** dit qu'il faut maintenant se poser la question de ce qui sera fait de ces chiffres ? Ne faudrait-il pas produire un document à diffuser largement ?

**Léo Anselme (AURA-SV)** met en garde contre la tentation d'avoir trop de chiffres. Il est nécessaire d'être synthétique pour que le document soit lu et compris.

**Pierre-Marie Bommier (CGT spectacle Auvergne)** propose de lister les indicateurs qui seraient pertinents. Chaque organisation pourrait, dans le document produit, proposer sa propre interprétation des chiffres.

**Cédric Pellissier (Région AURA)** considère qu'il faut en effet limiter le document à 2 ou 3 tableaux.

**Ubavka Zaric (DRAC)** trouve que l'observation est très importante, mais qu'il faut aussi rendre ces chiffres utiles, qu'ils puissent déboucher sur des actions concrètes.

**Pierre-Marie Bommier (CGT spectacle Auvergne)** dit que, si ces chiffres sont frappants dans l'ensemble, il ne faut pas oublier les cas particuliers, qui ont été particulièrement impactés. Il cite l'exemple des musiciens de bal qui ont perdu la quasi-totalité de leurs contrats. Il faut également faire remonter ces expériences.

**Marjorie Glas (COREPS)** suggère donc la construction d'un document périodique comportant quelques chiffres et quelques témoignages issus du terrain. Il faut décider des indicateurs qui seront retenus, et de la temporalité de ce document.

**Henri Dalem (Groupe des 20 / Maillon)** suggère que ce document permette de faire une photographie de l'emploi dans le secteur qui puisse être comparée avec la situation nationale et d'autres Régions. Concernant les données, il trouve que le datalab d'Audiens propose des tableaux simples à lire qui pourraient servir de modèle. 4 tableaux suffisent selon lui. Pour des remontées plus fines, il serait nécessaire que chaque organisation interpelle ses adhérents. Il insiste enfin sur la nécessité d'avoir un jour des chiffres sur l'emploi dans le secteur public.

**Sabine Danquigny (PE scènes et images)** propose de retenir les indicateurs suivants : nombre d'heures travaillées / métiers occupés / territoires / hommes-femmes.

**Christophe Jaillet (SFA CGT)** considère en effet qu'ils faut des chiffres simples et indicatifs qui permettent d'établir des préconisations.

**Anne Carrier (FEVIS/ PROFEDIM)** suggère d'ajouter à ces indicateurs le taux horaire moyen.

**Danae Hogrel (SUD culture)** dit qu'avoir l'évolution de la masse salariale et l'évolution du nombre d'heures permettent de saisir l'évolution des salaires. Elle indique cependant que les chiffres de Pôle Emploi ne permettent d'avoir des informations que sur les intermittents.

**Marjorie Glas (COREPS)** précise qu'Audiens pourra fournir des données relatives aux permanents.

**Henri Dalem (Groupe des 20 / Maillon)** propose de reprendre les données du datalab d'Audiens et d'y ajouter une courbe nationale qui permettra de situer les chiffres régionaux.

Danae Hogrel (SUD culture) se dit d'accord mais appelle à également prendre en compte la masse salariale.

**Pierre-Marie Bommier (CGT spectacle Auvergne)** insiste sur l'intérêt qu'il y a à avoir des chiffres par département. Ces chiffres permettront peut-être d'aiguiller les politiques publiques.

**Anne Carrier (FEVIS/ PROFEDIM)** suggère que le document soit produit une fois par an.

**PM Bommier (CGT spectacle Auvergne)** préférerait qu'il soit trimestriel ou semestriel.

Le groupe décide de produire un document pour le mois de mai. Il avisera ensuite de la temporalité utile.

**Anne-Laurence Chambon (Grand Bureau)** revient sur l'idée de faire remonter des expériences de terrain, qui accompagneraient ces chiffres. Elle propose de faire passer un petit questionnaire au sein de chacune des organisations comportant une série de questions relatives au renouvellement de l'intermittence, aux difficultés de recrutement.

**Clément Peretjako (Thema)** suggère d'y intégrer la question de la vocation par exemple en demandant quel a été l'impact de la crise sur le secteur.

**Danae Hogrel (SUD culture)** propose de diffuser ce questionnaire auprès de l'APAS, qui réunit des chargés de production.

**Fanny Dechenaud (AFDAS)** revient enfin sur la crise de la vocation et invite à penser ce problème au regard générationnel. La nouvelle génération souhaite en effet dissocier vie privée et vie professionnelle.

**Christophe Jaillet (SFA CGT)** indique que ce changement est sans doute une bonne nouvelle qui permettra de sortir ces métiers du registre purement vocationnel et d'améliorer les conditions de travail.

**Pierre Desmaret (SNLA FO)** demande à l'AFDAS s'ils observent de leur côté une crise des vocations.

**Fanny Dechenaud (AFDAS)** répond que cette crise n'est pas visible dans les formations, encore remplies, mais plutôt à partir de l'entrée sur le marché du travail.

### Définition de l'ordre du jour de la prochaine réunion / élaboration d'un calendrier de travail

A partir de ces échanges, le thème de la prochaine réunion est bien confirmé puisqu'il y sera question des difficultés de recrutements. L'objectif de la réunion sera d'identifier les raisons de cette crise des vocations et d'établir des préconisations entre termes de formation, de conditions de travail, de modalité de d'embauche, susceptibles de résoudre ces difficultés.

Il est demandé à l'AFDAS d'envoyer en amont de la réunion des éléments susceptibles de nourrir le débat (nombre de bilans de compétence, etc.).

Cette réunion sera également l'occasion de se mettre d'accord sur le contenu du document périodique consacré à l'évolution de l'emploi.

- A partir des discussions de ce jour, Marjorie proposera de retenir une série d'indicateurs chiffrés
- Un drive est également mis en ligne qui permettra d'énumérer les questions susceptibles de composer l'enquête qui sera diffusée auprès des membres des différentes organisations  
<https://semestriel.framapad.org/p/questionnaire-emploi-coreps-9ryd?lang=fr>